REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF BASIC EDUCATION

GENERAL SECRETARIAT

DEUXIEME PROGRAMME DE CONTRACTUALISATION DES INSTITUTEURS AU MINEDUB

DEUXIEME OPERATION AU TITRE DE L'EXERCICE 2015

CRITERES DE CONVERSION DES MAITRES DES PARENTS EN INSTITUTEURS CONTRACTUELS

1. Etre titulaire d'un Certificat d'Aptitude Pédagogique des Instituteurs de l'enseignement Primaire et Maternel ou du Teacher's Grade One Certificate ;
2. Etre en activité dans une école maternelle ou primaire publique justifiant d'un besoin en enseignants ;
3. Disposer d'un contrat de travail signé par le président du conseil d'école ou président de l'APEE le cas échéant et validé par l'IAEB de céans ;
4. Produire les reçus ou décharges des salaires des trois derniers mois, de l'école ou le Maître est en activité ;
5. Produire les attestations de service correspondant à chacune des années d'emploi signées par le Directeur d'école ;
6. Le maitre des parents à convertir en Instituteur contractuel devra disposer d'un CAPIEMP ou Teacher's Grade One Certificate obtenu avant la session 2013 ;
7. L'âge maximum du candidat à la conversion est fixé à quarante (40) ans ;

Mme YOUSSOUF
née HADIDJA ALIM